



CANADA
AFRICAN DEVELOPMENT BANK
CLIMATE FUND



enda pronat



ORÉADE-BRÈCHE

ingénierie de l'Environnement et du Développement

Note Politique

Janvier 2026

L'accès des femmes à la terre, un levier Central de la Souveraineté Alimentaire et Climatique



MESSAGE CLE CENTRAL

La sécurisation foncière des femmes constitue une condition préalable à l'efficacité des politiques d'adaptation au changement climatique et des investissements publics dans l'agriculture. Au-delà d'un enjeu d'équité ou de droits, l'accès sécurisé et productif des femmes à la terre relève d'un défi de gouvernance climatique, de cohérence des politiques et d'efficacité de l'action publique, appelant des approches intégrées liant foncier, autonomisation économique et résilience climatique.

CONTEXTE

Au Sénégal, l'accès sécurisé au foncier constitue un levier central de la souveraineté alimentaire, du développement économique rural et de la résilience face au changement climatique. Les femmes représentent près de 70 % de la main-d'œuvre agricole, mais leur accès à la terre demeure largement marginal, précaire et juridiquement fragile (SNEEG 2, 2016). Moins de 7 % des femmes disposent d'un accès foncier sécurisé et à peine 1,4 % détiennent un titre foncier, révélant un décalage structurel entre des cadres juridiques globalement favorables à l'égalité de genre et leur effectivité sur le terrain (Prindex, 2022).

Cette situation s'inscrit dans un contexte de vulnérabilité climatique croissante où l'insécurité foncière limite directement les capacités d'adaptation. Les femmes exploitent majoritairement des terres de petite taille, souvent marginales et exposées aux aléas climatiques, sans disposer des droits sécurisés nécessaires pour investir dans des pratiques d'adaptation à moyen et long terme (AICCRA, 2022). Les inégalités foncières ne constituent pas seulement une question d'équité, mais un frein structurel à l'efficacité des investissements publics et climatiques dans l'agriculture, en particulier ceux visant la résilience, l'agroécologie et la sécurité alimentaire (CEDEAO, 2022).

Le contexte politique actuel ouvre toutefois une fenêtre d'opportunité stratégique. La relance du processus de réforme foncière en juin 2025, la révision de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale engagée en octobre 2024, ainsi que l'élaboration d'une loi sur l'autonomisation économique des femmes, officiellement lancée en mai 2024, créent un alignement favorable des agendas publics. Cette dynamique coïncide avec le renforcement des politiques nationales d'adaptation, marqué par la validation du Plan national d'adaptation (PNA) pour le secteur agricole et l'élaboration en cours d'un PNA global. Elle offre une opportunité stratégique pour intégrer de manière cohérente les enjeux de genre, de foncier et de climat au cœur des politiques publiques, au-delà d'une approche strictement juridique de l'accès à la terre.



Le changement climatique accentue les pressions sur le foncier. En l'absence de réformes structurelles, ces pressions renforcent les inégalités d'accès et de gouvernance du foncier, exposant les femmes à des risques socio-économiques accrus et limitant l'efficacité des politiques et investissements d'adaptation climatique.

NOUVEAUX ÉCLAIRAGES

Des inégalités foncières persistantes malgré des cadres juridiques favorables

L'analyse montre que les obstacles à l'accès des femmes à la terre sont avant tout structurels. Les droits fonciers féminins reposent majoritairement sur des droits d'usage coutumiers, fortement dépendants du statut matrimonial et aisément révocables en cas de divorce, de veuvage ou de mobilité résidentielle. Les coûts de formalisation foncière, les obligations de mise en valeur, la pauvreté féminine et les faibles niveaux d'alphabétisation et de connaissances des textes, lois et règlements constituent des barrières cumulatives à la sécurisation foncière effective. L'enjeu principal ne réside donc pas dans l'absence de textes, mais dans l'incapacité des politiques publiques à réduire ces contraintes structurelles.

Une gouvernance foncière marquée par des rapports de pouvoir inégaux

Malgré l'existence de la loi sur la parité, les femmes demeurent largement sous-représentées dans les instances de décision foncière, notamment les commissions domaniales, où elles représentent environ 20 % des membres (GIZ, 2021). Leurs capacités d'influence sur les décisions d'affectation et de sécurisation des terres restent limitées, en particulier en milieu rural. Dans les faits, les normes sociales et coutumières continuent de structurer fortement les décisions foncières locales, souvent au détriment des droits des femmes. Les mécanismes correctifs existants – quotas fonciers ou agricoles – sont faiblement appliqués, peu contrôlés et rarement assortis de sanctions, ce qui réduit considérablement leur portée transformatrice.

Un accès à la terre peu transformateur sans autonomisation économique et résilience climatique

En l'absence de sécurisation foncière effective, les politiques et programmes d'adaptation climatique peinent à produire des effets durables pour les femmes. L'insécurité foncière limite leur accès aux dispositifs de financement climatique, décourage l'investissement dans des pratiques agroécologiques à long terme et restreint leur participation aux programmes d'adaptation (CEDEAO, 2022). Face au faible taux d'accès au crédit, aux équipements, à l'eau et aux marchés, la sécurisation foncière demeure peu productive et faiblement génératrice de revenus. Par ailleurs, sans intégration explicite des enjeux climatiques, l'attribution de terres aux femmes peut accroître leur vulnérabilité plutôt que renforcer leur résilience. La faible articulation entre politiques foncières, agricoles et climatiques limite la capacité de l'action publique à capitaliser sur les savoirs agroécologiques et les pratiques d'adaptation portées par les femmes, pourtant reconnues comme des actrices clés de la résilience des systèmes agricoles.

RECOMMANDATIONS

1. Passer d'une reconnaissance juridique à une sécurisation foncière effective des femmes, comme condition de l'adaptation climatique

Les politiques foncières doivent aller au-delà de l'égalité formelle pour réduire concrètement les obstacles économiques, sociaux et administratifs qui limitent l'accès des femmes à la terre. Des dispositifs spécifiques de sécurisation foncière, incluant le renforcement de capacités et adaptés aux réalités des femmes rurales, sont nécessaires afin de transformer les droits formels en droits effectifs.

2. Rééquilibrer les rapports de pouvoir dans la gouvernance foncière locale

L'application stricte de la loi sur la parité dans les commissions domaniales et les instances locales de gestion foncière constitue un levier central. Elle doit s'accompagner de mécanismes de contrôle, de suivi et de conditionnalité des décisions foncières, afin de renforcer la légitimité et l'équité des processus d'allocation des terres.

3. Articuler systématiquement accès au foncier, autonomisation économique et capacités d'adaptation climatique

L'attribution de terres aux femmes doit être conçue comme un point d'entrée vers l'autonomie économique. Elle doit être systématiquement liée à l'accès au crédit adapté, aux équipements, à l'eau, au conseil agricole et aux marchés, afin de permettre une mise en valeur durable et génératrice de revenus.

4. Intégrer la résilience climatique dans les politiques foncières en faveur des femmes

Les politiques foncières doivent intégrer explicitement les enjeux d'adaptation au changement climatique. L'aménagement des terres, la gestion durable de l'eau et la promotion de pratiques agroécologiques sensibles au genre sont indispensables pour éviter que l'accès à la terre n'accroisse la vulnérabilité des femmes face aux chocs climatiques.

5. Concevoir le foncier féminin comme un investissement public stratégique

L'accès des femmes à la terre doit être pensé comme une infrastructure sociale et économique au service d'objectifs sociétaux larges – sécurité alimentaire, résilience climatique, réduction des inégalités et développement territorial – plutôt que comme une simple mesure sectorielle. L'impact des politiques foncières doit être évalué à l'aune de ces objectifs de long terme, et non uniquement à partir de résultats immédiats.



CANADA
AFRICAN DEVELOPMENT BANK
CLIMATE FUND



RECOMMANDATIONS EN BREF

- Renforcer l'application effective des textes fonciers en faveur des femmes par une instruction interministérielle assortie d'un dispositif de suivi (Primature / ministères sectoriels).
- Mettre en œuvre un contrôle ciblé de la parité dans les commissions domaniales et les instances locales de gouvernance foncière et climatique (État / autorités de tutelle).
- Intégrer des quotas traçables en faveur des femmes dans les programmes fonciers et agricoles y compris dans les dispositifs d'adaptation et d'investissement climatique (Ministères sectoriels / bailleurs).
- Mettre en œuvre un dispositif pilote de sécurisation du foncier agricole articulé à l'appui à la résilience climatique pour les femmes dans une région prioritaire (État / collectivités territoriales).
- Conditionner les attributions foncières destinées aux femmes à des mesures d'adaptation climatique et à l'accès aux dispositifs techniques et financiers correspondants (collectivités territoriales).
- Renforcer l'information et l'accompagnement juridique des femmes rurales sur les droits fonciers et l'accès aux programmes climatiques (OSC / services déconcentrés)

Projet

Renforcer l'égalité des sexes dans l'accès aux ressources foncières pour l'adaptation transformatrice au changement climatique au Sénégal, porté par le Centre africain de gestion et d'investissement des ressources naturelles (ECNR) et financé par le Fonds climatique Canada–Banque Africaine de Développement (CACF-BAD).

Références

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest - CEDEAO. (2022). *Agroécologie et agriculture intelligente face au climat : Contribution des projets pilotes à la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest*. Programme GCCA+ Afrique de l'Ouest, Expertise France.

Onibon Doubogan, Y., Segnon, A. C., Obossou, E., Zougmore, R. B., Huyer, S., Bamanyaki, P., & Worou, N. (2022). *Plan d'Action Genre et Changements Climatiques en Agriculture au Sénégal (Rapport Provisoire)*. AICCRA

République du Sénégal. Direction de l'équité et de l'égalité de genre. (2022). Bulletin des statistiques, 2022.

République du Sénégal. Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles. (2022). Enquête annuelle agricole de 2022.

Prindex. (2022). Indicateurs et agenda des droits fonciers dans les défis de développement de l'Afrique subsaharienne.